



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

Marseille : 23 AU 24 SEPTEMBRE 2023 (2 jours - 1 nuit)

Inscription pour 1 seule personne (faire 1 bulletin par personne)

A retourner avant le **27 JUIN 2023**, délai de rigueur (après cette date, IMPOSSIBLE DE S'INSCRIRE)

PELERIN

IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous.

NOM :

Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / ___

Mail (**TRES IMPORTANT**):

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse :

Code postal : Ville :

PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphones : _____ / _____ Lien de parenté _____

LOGEMENT (cabines de deux places/ pas de cabine individuelle)

Je désire partager ma chambre avec : _____

Transport : Je souhaite prendre le bus :

à DIJON (parking paroisse Sainte-Bernadette-Gresilles)

à NUITS-SAINT-GEORGES (parking péage)

à BEAUNE (parking péage)

à CHALON-SUR-SAONE (parking péage)

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD) / DROIT A L'IMAGE

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'elle a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX (à défaut, nous considérons que vous avez répondu « oui » aux questions).

J'autorise le Service diocésain des pèlerinages rattaché à l'Association diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage : OUI NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : OUI NON

J'autorise d'être pris en photo ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous les supports de communication du diocèse de Dijon : OUI NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal ou un mail à l'adresse du Service des pèlerinages (voir en tête). Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

FORMALITES : se reporter aux conditions particulières



TARIF DU PÈLERINAGE : 245 €

A l'inscription, et avant le 27 juin 2023 délai de rigueur, versement d'un acompte de 80 € par personne. Chèque à libeller à l'ordre de AD PELERINAGES DIOCESAINS (MAR).

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

ASSURANCES (MULTIRISQUE-RAPATRIEMENT) : EST DÉJÀ INCLUSE. Le pèlerin peut toutefois la refuser, dans ce cas, il sera demandé une copie complète de son assurance. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

RÉVISION DU PRIX :

Ce prix a été calculé sur la base de 100 participants. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 08 /06 /2023. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données. Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE PÈLERIN POUR RAISON DE FORCE MAJEURE (lettre recommandée adressée au service des pèlerinages avec pièces justificatives) :

Les billets pour la messe pontificale étant nominatifs pour des raisons de sécurité, aucun remboursement ne sera possible sauf en cas de remplacement expressément accepté par l'organisation générale marseillaise.

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCÉSAIN DES PÈLERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 80 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

Je soussigné (nom, prénom) : _____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Je soussigné (prénom et nom) : _____ déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent pour signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à : _____, le ____ / ____ / _____

Signature (lu et approuvé, bon pour accord) du pèlerin :

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription.



Jean-Christophe GARANDEAU
Directeur diocésain des pèlerinages

Pour s'inscrire, renvoyer :

1/ Bulletin d'inscription avant le **27 juin 2023**

2/ Chèque d'acompte de 80 € avant le **27 juin 2023**

à l'ordre de « AD pèlerinages diocésain-MAR»

Garder une copie de ce bulletin



- De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être autonome et en capacité de pouvoir se déplacer et de tenir la position debout de façon prolongée.